



## INFORMATIONS MUNICIPALES # 06

Octobre 2014

# Saulon-la-Chapelle



### Zoom sur...

#### **Village Avenir et Eco Villages Deux actions pour lesquelles la commune va solliciter le Conseil régional.**

**Village Avenir** est un dispositif d'accompagnement pour la réhabilitation de logements locatifs dans des bâtiments anciens. Il peut être demandé à plusieurs reprises avec la commune comme maître d'ouvrage. Il permet d'obtenir des subventions pour les travaux à hauteur de 30 à 40 % suivant les performances énergétiques.

**Eco Villages** concerne 3 types de projets éligibles : la réhabilitation de logements (critère obligatoire, d'où la nécessité pour la commune de garder au minimum un logement à réhabiliter), l'aménagement de locaux institutionnels (salles de collectivités, culturelles, associatives), l'aménagement d'espaces publics (abords des logements ou locaux institutionnels) ; cette opération ne peut être menée qu'une seule fois sur une commune et permet d'obtenir des subventions variables suivant le type de projets. Une étude est obligatoire en amont, financée par le Conseil Régional à hauteur de 80% avec un plafond maximum 13.500€). L'assistance d'un cabinet est obligatoire dans la phase de diagnostics ; différents scénarii chiffrés sont ensuite proposés. A l'issue de l'étude qui durera environ 6 mois, la commune est libre de procéder ou non au lancement d'un ou plusieurs projets.

Pour Saulon, l'étude préliminaire nous permettra d'avoir un état des lieux précis de notre commune et de nous donner des pistes de travail sur les différents chantiers à envisager (centre du village, école, zone de loisirs, voirie, aménagements divers...).



### Le mot du Maire

Voici le numéro 6 de notre bulletin d'information municipal. Il marque la rentrée, notamment scolaire qui s'est faite dans notre commune, en septembre, avec une ouverture de classe à la maternelle. Même si elle n'est que provisoire, nous ne pouvons que nous en réjouir, pour le bien des enfants et des enseignants !

Cette rentrée fut également celle des associations, avec le traditionnel forum, l'occasion de découvrir la richesse des activités proposées sur notre secteur.

Du côté des élus, de nombreux dossiers ont progressé ; dans le domaine de la communication, les panneaux lumineux seront installés prochainement, le site internet est en cours de complète mise à jour et les permanences des élus ont repris. Mais l'avancement principal concerne l'urbanisme ; le conventionnement avec le Conseil Régional sur deux dispositifs va nous permettre de réhabiliter des logements et d'étudier le devenir de la commune sur de nombreux points. La révision du PLU a été officiellement lancée ; le cahier des charges est en phase finale de rédaction et devrait être prochainement publié. Cela nous permettra ensuite de choisir le cabinet destiné à nous accompagner sur la préparation de ce document complexe, qui délimitera le devenir pour la prochaine décennie, mais pour lequel toutes les clés ne sont pas entre nos mains !

Cette période automnale est également celle du souvenir ; souvenir familial avec la Toussaint mais aussi civique avec la commémoration du 11 novembre. L'occasion pour nous d'avoir ce devoir de mémoire et de se rappeler de tous ceux qui d'anonymes sont devenus des héros malgré eux, pour la défense de notre pays et de nos libertés !

Bonne lecture à tous !

*Pascal BORTOT*

*Maire de Saulon-la-Chapelle*

*Vice Président de la communauté de communes du Sud Dijonnais*

### SOMMAIRE...

Délibération du Conseil municipal du 13 octobre 2014	P. 2
Programme Cérémonie du 11 novembre	P. 3
Bien vivre ensemble	P. 4
Agenda, Informations pratiques	P. 4
Délibération révision PLU (publication officielle)	P.5 et 6

# Réunion du Conseil Municipal du 13 octobre 2014

**(NB : les comptes rendus sont affichés dans leur intégralité sur les panneaux d'informations publics)**

## 1. INTERVENTION GRDF

Présentation par M. GAILLARD (GRDF) du réseau gaz de la commune et du projet compteurs communicants Gaz GAZPAR (nouveaux compteurs obligatoires installés gratuitement à partir de 2016 chez les particuliers possédant un abonnement au gaz, quel que soit leur fournisseur). Nécessité de prévoir des antennes relais sur la commune.

## 2. REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GRDF / ORANGE

Acceptation des redevances d'occupation du domaine public 2014 suivantes : GRDF : 310,19€, Orange : 1080€.

## 3. SICECO - MODIFICATION DE STATUTS

Acceptation des modifications des statuts imposées par le changement de statut du Grand Dijon (qui devient au 1/1/2015 communauté urbaine) et par le changement de représentativité de 7 communes.

## 4. PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DURÉE ACTIVITÉ HEBDOMADAIRE

En raison de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, il convient de modifier la durée hebdomadaire d'activité de deux agents titulaires à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014.

## 5. DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Validation des révisions de crédits dus à la prise en compte des indemnités du personnel et à l'ajustement des crédits relatifs à l'augmentation des cotisations sécurité sociale.

## 6. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Foyer Rural : 3 200 € - Football Club SC : 200 € - BMX : 200 € - Entente Cycliste Saulonnaise : 200 €

## 7. CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA SPA DE DOLE

Obligation pour la commune soit de disposer d'une fourrière communale, soit de bénéficier du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune. Signature d'une convention avec la SPA de Dole pour un coût annuel d'1 € par habitant.

## 8. DÉCISION VILLAGE AVENIR

Validation de ce projet proposé par le Conseil Régional pour la réhabilitation en partie financée de 2 logements (9 Grande Rue et Place de l'Église).

## 9. DÉCISION ECO VILLAGE

Décision d'engager une étude préalable d'aménagement et d'urbanisme « Eco Villages Avenir » ayant pour objectif d'ébaucher le programme d'opération, d'en prévoir les impacts et d'en évaluer les coûts. Le dossier sera inclus dans le cahier des charges du PLU réalisé par TOPOS.

## 10. ACCEPTATION DIAGNOSTIC CHAMBRE D'AGRICULTURE

Dans le cahier des charges du PLU, est prévu un diagnostic agricole pouvant être réalisé par la Chambre d'Agriculture pour 1 467,68 € H.T. (La Chambre d'Agriculture prenant à sa charge le même montant).

## 11. MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLU

Dans le cadre du projet d'aménagement des Longs Champs, certaines dispositions réglementaires du PLU de 2005 s'avèrent contre-productives d'un point de vue urbanistique, notamment pour permettre au projet de respecter le SCOT (densité de 25 logements/ha). Les points à revoir concernent notamment certains emplacements réservés, l'accroissement du Coefficient d'Emprise au Sol (CES) de 0,30 à 0,35, autorisation des toits terrasse, diminution des espaces verts collectifs de 4 à 3%, recul entre les constructions passant de 4 m à 3 m, autorisation de construire un bâtiment public ou d'intérêt collectif, modification des sens de flèche sur le plan de zonage...

## 12. FONDS DE CONCOURS SICECO

Acceptation du devis SICECO pour la réalisation des raccordements des panneaux lumineux et de son financement par fond de concours.

## 13. LOCATION D'UN LOCAL POUR M. BETHENOD

Acceptation de louer en bail précaire une partie de l'ancienne école, avenue de la Gare, à M. Bethenod.

## 14. POINT TRAVAUX

Panneaux lumineux : pose prévue pour le 21 novembre.

Chaufferie salle des fêtes : l'ancienne étude doit être reprise et complétée, notamment pour des changements de norme.

École maternelle : pose d'un nouveau portail et d'une nouvelle balustrade en aluminium pendant les vacances d'automne.

Salle du plan d'eau et vestiaires foot : infiltrations d'eau constatées dans les vestiaires dues à des tuiles cassées.

Éclairage public : intervention de Spie pour problème d'éclairage rue de Layer.

Travaux divers : changement de la vitrine d'affichage impasse du Breussot, mise en place de panneaux de signalisation, repositionnement du miroir face à la rue du Petit Essart.

## 16. QUESTIONS DIVERSES

- NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) : présentation des horaires actuels par C. Mangematin ; des changements ont été apportés dans le fonctionnement des services. Voir mise à disposition de salles.
- Plan froid : l'Éducation Nationale oblige la commune à mettre en place un système de repli pour les enfants des écoles en cas de panne de chaudières. Il a été décidé que ce lieu serait la salle des fêtes.
- Centre de loisirs : satisfaction des parents pour la gestion du centre de loisirs par PEP 21.
- 11 novembre : cérémonie à 10 h 45 avec les enfants des écoles et la section chant du Foyer Rural. Remise de grade des pompiers et des prix des maisons fleuries.
- Permanence élus : reprise à partir du 25 octobre 2014.
- Impôts : Suite à la visite de M. Rabel, géomètre au cadastre, il s'avère que 3 chantiers seraient construits sans permis de construire.
- Vœux : Vœux de la municipalité prévus le 16 janvier à 19h à la salle des fêtes avec ouverture au public.

## Programme de la cérémonie du 11 novembre



### INVITATION

*Commémoration du 96<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918*

#### Aux Monument aux morts

Lecture du message de M. le Ministre des Anciens combattants par un jeune pompier

Dépôt de gerbe, énoncé des Morts pour la France

Chant par la Chorale du Foyer rural

et les enfants des écoles

#### Au cimetière municipal

Dépôt de gerbe

#### À la salle des fêtes

Vin d'honneur

Remise des prix du Concours des Maisons fleuries

Remise de grade aux pompiers de la commune

Diaporama sur la guerre 1914-1918

Mardi 11 novembre 2014

Départ de la Mairie à 10h45

Saulon-la-Chapelle



## Bien vivre ensemble ...

### Circulation et stationnement

#### Piétons, trottoirs, voitures...cherchez l'intrus !

Rue du Foyer, devant la salle des fêtes, les voitures garées sur les trottoirs représentent une gêne pour les usagers de l'espace public. Une gêne pour les **piétons** et les poussettes, une gêne pour les **handicapés**, pour les **personnes âgées** et une gêne pour les voitures qui circulent et qui ne peuvent se croiser sur la chaussée.



Faisons preuve de civisme et utilisons les 2 parkings situés de part et d'autre de la salle des fêtes...

#### Stationnement gênant... un peu de bon sens suffit.

Tout stationnement qui oblige les piétons à marcher sur la rue est gênant, de même s'il dissimule un panneau de signalisation ou se trouve devant une porte ou sortie de garage, etc. Pensons également à la circulation des véhicules de grande largeur comme le camion des ordures ménagères, où le bus de ramassage scolaire...



La **vitesse** est limitée à 50 km/h, parfois moins. La vitesse limite n'est pas la vitesse à atteindre mais la vitesse maximale... il faut rouler encore moins vite quand les circonstances l'exigent, en fonction de la visibilité, des risques de traversée d'enfants, de la largeur de la chaussée et en particulier aux abords de l'école et des commerces.



## ...AGENDA

# 08/11 Permanence des élus. Mairie. Samedi matin de 10h à 12h

# 11/11 Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 (voir programme)

# 16/11 Bourse aux jouets (section Latino Saul). salle des fêtes

# 16/11 Cyclo-cross à Corcelles (ECS)

# 17/11 Conseil municipal. Mairie 19h15. Ouvert au public

# 22/11 Permanence des élus. Mairie. Samedi matin de 10h à 12h

# 22/11 Repas « Moules-frites » (FCSC). Salle des fêtes

# 28/11 Remise du label "école de foot" (FCSC). Salle des fêtes

# 5-6-7/12 Téléthon (programme à venir)

# 6/12 Permanence des élus. Mairie. Samedi matin de 10h à 12h

# 13/12 Noël des écoles. Salle des fêtes à 16h

# 14/12 Cyclo-cross à Saulon (ECS). Plan d'eau

# 20/12 Permanences des élus. Mairie. Samedi matin de 10h à 12h

# 31/12 Réveillon du jour de l'An (repas et soirée dansante). Salle des fêtes

## ...INFORMATIONS PRATIQUES

### Secrétariat de mairie

rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE

Horaires d'ouverture au public

Mardi et jeudi : 14h15 – 19h

Mercredi : 9h – 12h

Vendredi : 14h15 – 17h

Tél : 03 80 79 14 30 / Fax : 03 80 79 14 31

mairie.saulonlachapelle@wanadoo.fr

### Communauté de Communes du Sud Dijonnais

Rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE

Horaires d'ouverture au public

Lundi au vendredi de 8h30 - 12h

Tél : 03 80 79 10 94 / Fax : 03 80 79 10 90

accueil@ccsd.fr

### Brigade de gendarmerie de Gevrey Chambertin

03 80 51 80 76

### Police nationale 17 / Pompiers 18 / Samu 15

### Horaires d'ouverture de la déchetterie

du 2 novembre au 31 mars

lundi/mercredi/vendredi : 14h - 17h

samedi : 9h - 12h et 14h - 17h